

Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 15 décembre 2020

1. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Révision du règlement sur le service des taxis de Sion"

L'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 0 non et 0 abstention

Suite à la réorganisation du service de la sécurité publique, la ville a décidé de revoir l'entier des organisations de police, dont les concessions de taxis. Le Conseil municipal propose donc une révision du règlement sur le service des taxis de Sion afin de disposer d'une base légale permettant notamment d'agir face à différentes problématiques constatées sur le terrain. Ce règlement englobe à priori toutes les modalités pour permettre au service de la ville de gérer au mieux ce service. Cette révision tend aussi à offrir aux taxis de bonnes conditions de travail et à leurs utilisateurs un service fiable et soigné.

La commission de gestion a amendé les articles 1, 4, 32 et 33 : elle propose de remplacer la mention "Ville de Sion" par "Commune de Sion", dénomination plus parlante pour le citoyen lambda.

L'amendement de la Cogest est accepté par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil général a accepté les modifications du règlement par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

2. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification partielle PAZ-RCCZ, "Couvent des Capucins - St-Gorges" (Sitterie) Suite de la procédure" "Approbation du cahier des charges de la zone à aménager Cimetière St-François" "Approbation du Plan de quartier révisé Couvent des Capucins".

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 2 non et 0 abstention.

Le secteur du Couvent des Capucins et de St-Georges a une grande valeur patrimoniale — objets de valeur communale, cantonale et nationale. La réglementation actuelle ne permet pas de protéger le site du Couvent des Capucins et de St-Georges de manière adéquate. Le Conseil municipal propose donc une modification partielle du plan de zone et du règlement (PAZ -RCCZ).

Le 18 décembre 2017, le Conseil général avait accepté la modification partielle proposée mais avait refusé le plan de quartier. Il demandait de produire deux plans de quartier séparés, l'un pour le secteur "Couvent des Capucins", l'autre pour le secteur du cimetière. Faisant suite à cette demande, le périmètre du plan de quartier est adapté :

- Le cimetière St-François et le secteur St-Georges sont sortis du périmètre du plan de quartier
- Le secteur St-François fera l'objet d'une planification spéciale distincte.
- Les objectifs de la planification du secteur St-Georges seront réalisées par la mise en zone Vieille Ville et la zone d'intérêt général (liaison piétonne)

Ces modifications permettent de poursuivre la procédure d'homologation dans le but de permettre un développement cohérent du secteur respectant les volontés du Conseil municipal et celles du Conseil général.

La commission environnement et urbanisme (CEU) a proposé deux amendements du RCCZ :

- Modification de l'article 72 quater, lettre a : ajouter la notion de "voies historiques"

L'amendement est accepté par 55 oui, 0 non et 0 abstention.

Modification de l'article 72 quater, lettre c : ajouter la mention "établi par la commune" et suppression de la lettre d afin de ne pas nommer les secteurs concernés

L'amendement est accepté par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

La CEU a proposé un amendement du cahier des charges du secteur du cimetière St-François :

- Suppression de la phrase "Accompagner la mue du cimetière en lieu de mémoire et de recueillement"

L'amendement est accepté par 34 oui, 18 non et 3 abstentions.

Le plan de quartier du site du couvent des Capucins est accepté par 53 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Conseil général a accepté le message sur la modification partielle du PAZ-RCCZ du secteur du couvent des Capucins – St-George et du cahier des charges du cimetière St-François et du Plan de quartier du site du couvent des Capucins par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

3. Informations de la Municipalité.

- Le bilan de législature a été présenté de manière détaillée.
- Les lignes directrices de la politique économique ont été expliquées.
- Une nouvelle ligne de bus a été mise en service entre Sion et Aproz.
- Un espace d'accueil a été aménagé dans le donjon du château de Tourbillon.
- Une halle de tir à courte distance sera construite aux Casernes ce qui diminuera les nuisances à Prabardy.
- Sion Time Machine fait partie du projet Time Machine qui permet de simuler numériquement 10'000 ans d'histoire. Ce projet s'appuie notamment sur les minutes des notaires qui permettent de reconstituer la vie d'antan d'une famille patricienne, par exemple la famille de Torrenté.

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz